2026 10e édition

Portrait social

Caf de l'Hérault

51% PERSONNES COUVERTES

295 300 ALLOCATAIRES

Dans l'Hérault, **620 800 habitants** sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **51%** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de 23% à 49% selon les communautés dé communes.

Le département se caractérise par une proportion plus importante de personnes isolées sans enfant (54% dans l'Hérault, 47% au niveau national).

25 900 étudiants bénéficient d'une aide, soit 9% de l'ensemble des allocataires (5% au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à la réduction des inégalités de revenu. 16% des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (14% au niveau national).

105 500 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus avec un niveau de vie inférieur à 1 324 euros. **Dans ces foyers précaires, vivent 92 100 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf.

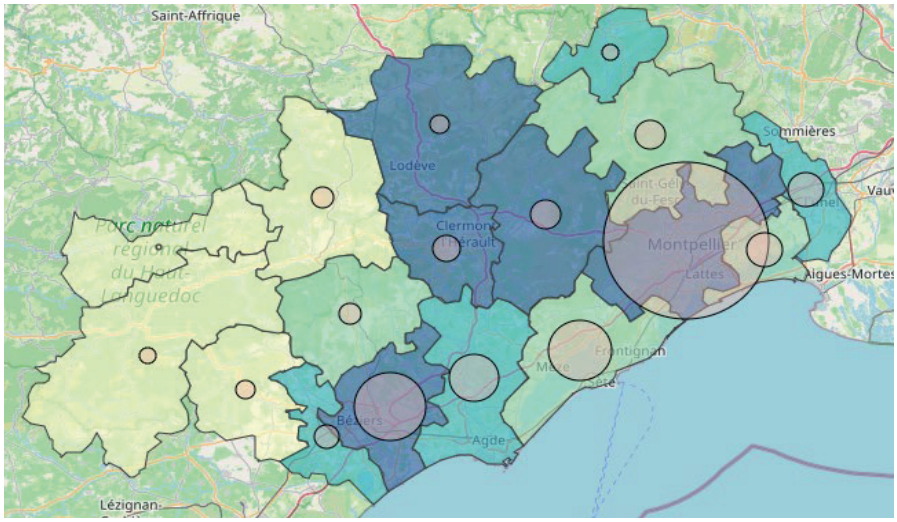

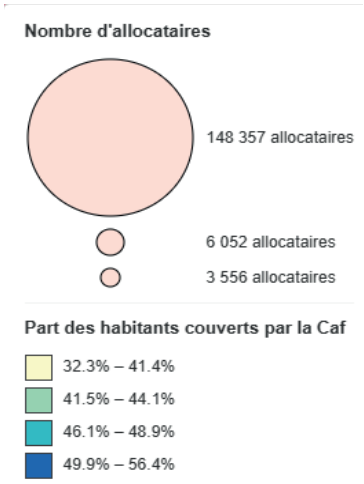

Sources : Caf 30/06/2025 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2023

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023

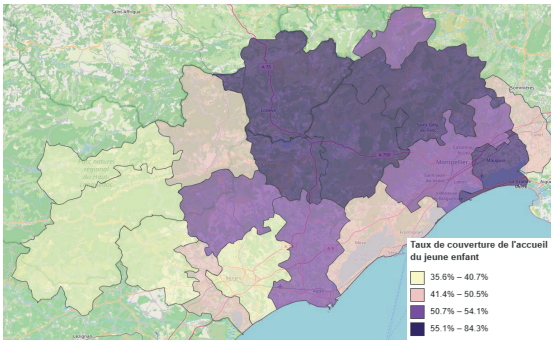

Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

La Caf de l'Hérault soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2023, **20 200 places sont disponibles pour les familles**. L'Hérault, avec 54 places offertes pour 100 enfants, se classe en dessous de la moyenne nationale (61 places). Sur le département, les assistants maternerls proposent 9 800 places, soit 26 places pour 100 enfants (32% au niveau national).

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde

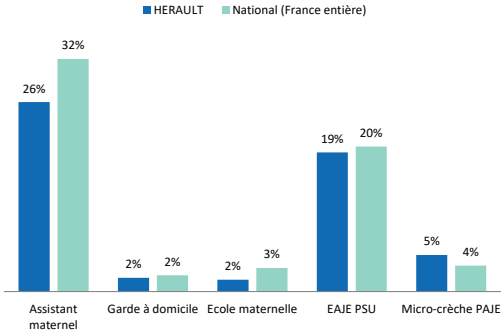

Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoss, Drees, Msa 2023

Concernant l'accueil collectif, le nombre de places en EAJE et Micro-crèches s'élève à 9 100 places, soit 45% des places offertes. Les places PSU représentent 36% de l'offre d'accueil et les places PAJE près de 9%.

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versé par la Caf aux familles.

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations

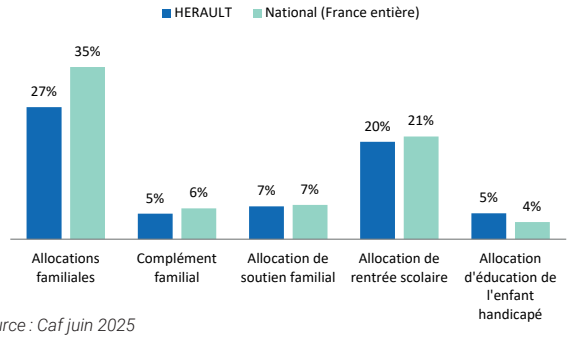

Source : Caf juin 2025

- 27% des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5% obtiennent un complément familial,
- 20% reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants,
- 7% perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents,
- 5% sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

Les structures financées en 2025

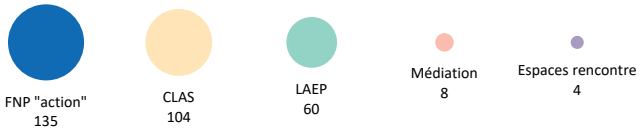

Source : Caf 2025

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

CLAS : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-REAAP (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

LAEP : Lieux d'accueil enfants-parent

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc

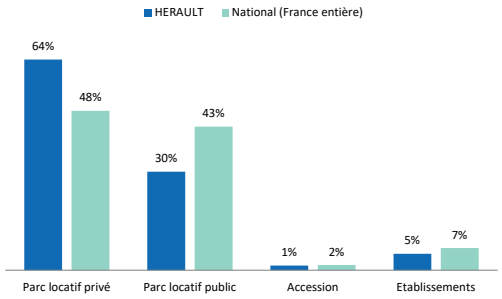

Source : Caf juin 2025

Au mois de juin 2025, 145 600 foyers héraultais reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de 259 000 personnes, soit 21% de la population totale du département. L'Hérault se caractérise par une proportion plus importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif privé (64% pour l'Hérault contre 48% pour le national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Hérault	*National*
parc Locatif Privé	*240 €*	*245 €*
parc Locatif Public	*247 €*	*241 €*
Accédants	*200 €*	*191 €*
Établissement	*209 €*	*221 €*

Source : Caf juin 2025

Sur le parc locatif privé et les établissements, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs dans l'Hérault par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de -5 € à -12 €. Sur le parc locatif public et les accédants, les montants moyens de l'aide au logement sont supérieurs dans l'Hérault à la moyenne nationale, avec des écarts de +6 € à +9 €.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

• le versement du Revenu de Solidarité Active (Rsa) à 40 700 foyers sur le territoire héraultais,

• 101 400 allocataires héraultais bénéficiaires de la Prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 34% des foyers allocataires héraultais (33% au niveau national).

Egalement incitative à la reprise d'une activité, la Prime d'activité est cumulée au Rsa pour 9 400 foyers en 2025. 31 150 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'**Allocation aux adultes handicapés** (Aah). 63% d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein (59% au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

40 700	20%	59%	10 %
BÉNÉFICIAIRES DU RSA	DES BÉNÉFICIAIRES ONT MOINS DE 30 ANS	SONT DES PERSONNES ISOLÉES	SONT DES FAMILLES BÉNÉFICIAIRES DE LA MAJORATION ISOLEMENT*

** Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.*

POUR ALLER PLUS LOIN
https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parc_com_f/table/

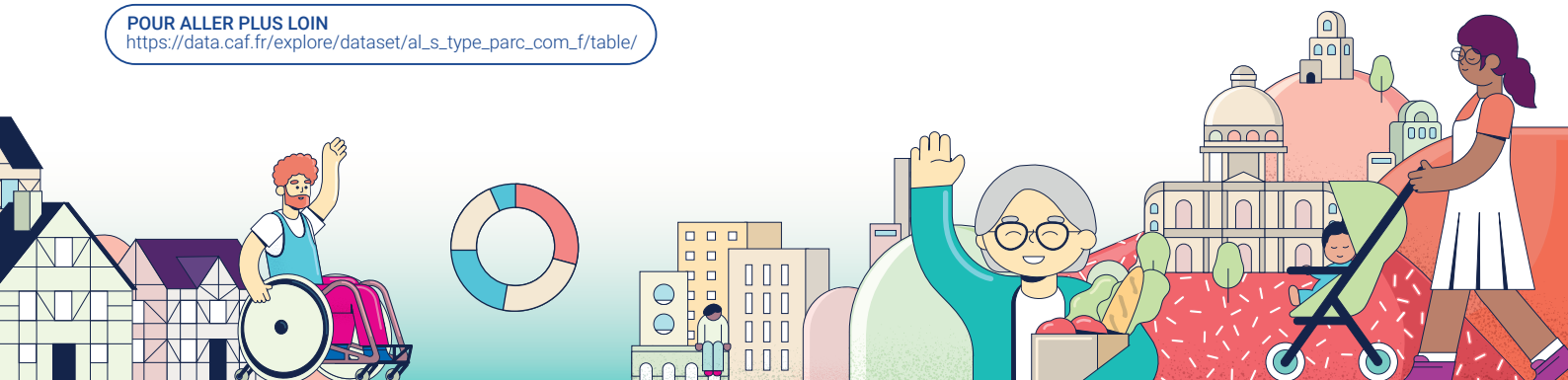

ZOOM | AAH

Allocation aux Adultes Handicapés

31 150 personnes bénéficiaient de l'Allocation aux adultes handicapés dans l'Hérault en juin 2025. Le montant versé en juin 2025 pour cette prestation était de 26,8 millions d'euros dans le département pour un montant moyen de 861 € par bénéficiaire (831 € au niveau national).

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous condition de ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80%, ou entre 50% et 79% avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

Âge des bénéficiaires

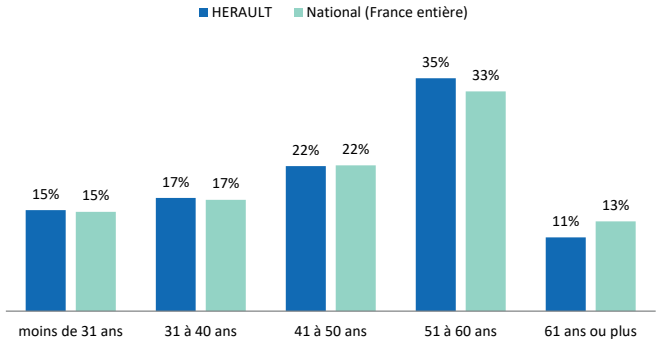

Source : Caf juin 2025

Activité des bénéficiaires

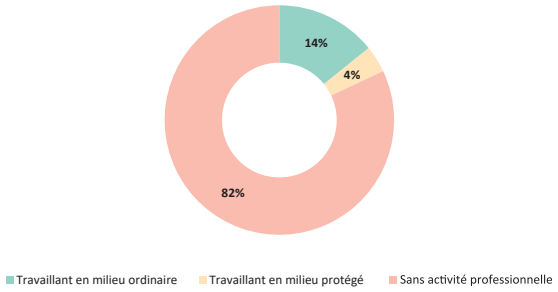

Source : Caf juin 2025

- **84%** des bénéficiaires n'ont pas d'enfant à charge (85% au niveau national).
- **35%** présentent un taux d'incapacité d'au moins 80 % (47% au niveau national).

- **37%** de l'ensemble des bénéficiaires perçoivent l'AAH « à taux réduit » (41% au niveau national). Bien que 82% des allocataires d'AAH sont sans activité professionnelle, certains disposent d'autres types de ressources (pension ou allocation supplémentaire invalidité de la CPAM, rentes...)

Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions règlementaires.

Celle appelée « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1er octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire. Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu. Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couples* ; un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.

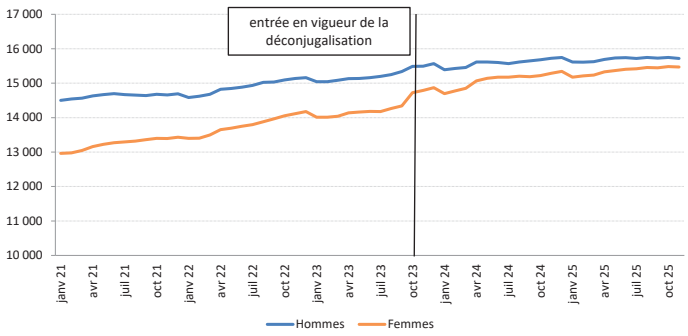

Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025

**21% des allocataires AAH du département sont en couple.*

Caf de l'Hérault
statistiques@caf34.caf.fr